BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 007-2007/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2006-008/PRES DU 10 OCTOBRE 2006 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT N° 4165-BUR CONCLU LE 16 MAI 2006 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE ET A LA LUTTE CONTRE LE SIDA (PASS).

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 042-2005/AN du 06 décembre 2005 portant autorisation de ratifier par voie d'ordonnance les Accords de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 27 mars 2007
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2006-008/PRES du 10 octobre 2006 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement n° 4165-BUR conclu le 16 mai 2006 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'appui au secteur de la santé et à la lutte contre le SIDA (PASS).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 27 mars 2007.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

BURKINA FASO Président de l'Assemblée Nationale

Oubkiri Marc YAO

Le Secrétaire de séance

Folga Ildevert LANKOANDE